

Conseil Municipal du 10 Février 2005

L'an deux mil cinq, le dix février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 31 janvier 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Bruno CAZZARO, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Dominique ROLLAND.

Absents excusés : Armand DUMONT, Josette MOUSSY, Jacques PLUMEJEAUD (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL)

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 16 Décembre 2004.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Demande de déneigement faite par le SISCO

Monsieur le Maire présente le courrier de la Présidente du SISCO sollicitant le déneigement des cours et voies de circulation des bâtiments des écoles.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des plans présentés par le SISCO montrant les linéaires à dégager, d'appliquer le tarif correspondant à la tranche "entre 200 et 400m (soit à titre indicatif 874€ pour la saison 2004-2005), et ce à compter de la prochaine saison.

Le point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil afin de permettre aux élus du SISCO de débattre de la question au vu de ces éléments.

Ø **Prise en charge des frais de déplacement au Havre du Président de la Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur le Maire expose que lors du déplacement pour se rendre à la réunion des funiculaires de France au Havre, Monsieur le Président de la Régie des Remontées Mécaniques a engagé des frais de déplacement (essence et péages) se montant à 237,90€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, l'ensemble des frais de déplacement de Monsieur le Président de la Régie pour un montant total de 237,90€

Ø **Demandes de remises gracieuses sur factures d'eau**

Monsieur le Maire présente une réclamation faite par le SISCO, concernant sa facturation d'eau de 2004, soit 931m³. Cette consommation est due à une fuite d'eau sur le circuit de distribution de l'école primaire. Cette dernière a été sur le point d'être réparée, Mme la Présidente du SISCO demande à être dégrevée de la sur-consommation.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée au SISCO en 2003 de 459m³ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever le SISCO jusqu'à une consommation de 506m³ (459 + (931-459) x 10%).

Ø **Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2005**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (d'environ 2%) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

	Tarifs 2004 TTC	Propositions en TTC
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	41.00 €	42.00 €
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	82.00 €	83.00 €
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	237.00 €	241.00 €
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	400.00 €	408.00 €
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	630.00 €	642.00 €
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	865.00 €	882.00 €
Pour les nouvelles constructions		
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau	340.00 €	346.00 €
Au réseau d'assainissement	940.00 €	958.00 €
Changement d'abonnés		
Frais de fermeture de branchement	21.00 €	21.00 €
Frais de réouverture de branchement	21.00 €	21.00 €
Taux horaire d'intervention	15.50 €	15.80 €

	Tarifs 2004 en HT	Propositions en HT
m³ d'eau	0.9410 €	0.9590 €
m³ redevance assainissement	0.8950 €	0.9120 €
m³ Taxe sur les consommations d'eau (FNDEA)	0.0213 €	0.0213 €
m³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.0206 €	0.0218 €
m³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.2600 €	0.2700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2005.

Ø Tarifs camping saison 2005

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation d'environ 1.9% des tarifs des prestations liées à l'activité du camping municipal.

	Tarifs 2004 par jour	Propositions
Adulte	2.66 €	2.71 €
Enfant (de 4 à 12 ans)	1.24 €	1.25 €
Enfant de moins 4 ans	0.00 €	0.00 €
Tente	2.03 €	2.07 €
Caravane ou camping car	2.50 €	2.55 €
Voiture à l'intérieur du camping	1.58 €	1.61 €
<i>Pour info - Taxe de séjour CCPPR par personne (de plus de 12 ans)</i>	0.20 €	
Branchement électrique		
4 ampères	0.63 €	0.64 €
8 ampères	1.25 €	1.28 €
13 ampères	2.04 €	2.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs 2005 du camping conformément aux propositions présentées ci-dessus.

Ø Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2005

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1.3% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2004 prix/m ²	Propositions
Concession 30 ans	156.00 €	158.00 €
Concession 15 ans	78.00 €	79.00 €
NB une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2005.

Ø Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2005

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 2.5 % des tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarifs 2004 prix/m linéaire	Proposition
Stationnement et emplacement marché	0.83 €	0.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2005.

Ø Tarif des photocopies et Fax au 1^{er} mars 2005

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose :

Objets	Tarifs 2004	Proposition	Compléments
Photocopies facturées aux associations et collectivités	0.048 €	0.049 €	Les 20 premières copies sont gratuites
Photocopies pour les particuliers	0.17 €	0.18 €	
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2005.

III) Travaux

Ø ER – Pré Benôit

Monsieur le Maire présente la fiche problème établie par EDF concernant des travaux d'ER – Renforcement du réseau basse tension au poste "Pré Benoît". Le montant estimé des travaux s'élève à 14.788€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet aux vues de l'estimatif, autorise le Maire à demander au Conseil Général une aide au financement de ces travaux, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ø ER – Les Eyrauds

Monsieur de Maire rappelle la délibération du 16 décembre dernier concernant l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général pour les travaux d'ER – Enfouissement de réseau extension basse Tension poste "Les Eyrauds". Il présente la fiche problème établie par EDF qui estime le montant des travaux à 40.247€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet aux vues de l'estimatif et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ø Cheminement piétonnier

Suite à la réunion de la commission de "sécurité aux abords des Écoles" du jeudi 3 février dernier, Monsieur le Maire présente les travaux retenus par celle-ci. Ces travaux consistent dans un premier temps :

- ◆ au déplacement du trottoir longeant l'école Primaire afin de le sécuriser en l'éloignant de la chaussée et par la plantation de végétaux entre le trottoir et la voirie
- ◆ à la matérialisation par marquage à la peinture d'un passage réservé aux piétons le long des bâtiment, sur le parking de l'OPAC, entre la chaufferie et l'école maternelle, sous réserve de l'accord de l'OPAC propriétaire.

Soit un aménagement au minima entre la sortie de l'école des Gaudes et l'école Maternelle, qui sera complété en fonction des conclusions d'une étude réalisée avec les services de la DDE et du Conseil Général. Des propositions seront faites à la population (dont parents d'élèves, instituteurs, SISCO...) et délibérées en conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet de déplacement du trottoir le long de l'école primaire et d'aménagement provisoire entre les Gaudes et la maternelle, aux vues du devis présenté, autorise le Maire à demander au Conseil Général une aide au financement de ces travaux, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

IV) Personnel

Ø Diminution temps de travail poste d'agent d'entretien

Monsieur le Maire rappelle les derniers transferts de compétences opérés par la commune au bénéfice de la CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches). Ces transferts comprennent des bâtiments qui sont actuellement entretenus par un agent communal. Or, au 1^{er} mars 2005 date du transfert, l'entretien sera être pris en charge par la CCPPR. Il est donc nécessaire de réduire le temps de travail du poste dans la mesure du temps de ménage transféré.

Il est à noter que l'agent actuellement sur ce poste a donné son accord pour cette diminution, du fait qu'il sera recruté par la CCPPR pour le volume horaire transféré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de diminuer le temps de travail du poste d'Agent d'Entretien Qualifié (créé au 1^{er} février 2002 par délibération du 29 janvier 2002), de 31h30 à 25h20/semaine.

Par conséquent, au 1^{er} Mars 2005, la liste des postes Techniques est :

- ü *1 Agent Technique en Chef (35h00) – créé au 1^{er} décembre 2004 par délibération du 17 juin 2004*
- ü *1 Conducteur spécialisé 1^{er} niveau (35h00)*
- ü *1 Agent d'entretien Qualifié (35h00)*
- ü *1 Agent d'entretien Qualifié (25h20) – créé au 1^{er} février 2002 par délibération du 29 janvier 2002 et modifié au 1^{er} mars 2005 par délibération du 10 février 2005*
- ü *1 Agents d'entretien (35h00)*

V) Questions diverses

Ø Budget communal 2005

Monsieur le Maire présente la liste des propositions d'investissements 2005 qu'il commente. Il invite les élus à faire par de leurs suggestions et remarques avant la prochaine séance du conseil pendant laquelle sera voté le budget.

Il informe que la CCPPR envisage d'augmenter les taux d'imposition de 10%, conformément à son orientation budgétaire de l'an passé, du fait des projets en cours et des récents transferts de compétences.

Compte tenu essentiellement de ces transferts de compétences qui ont déchargés la commune d'un certain nombre de tâches, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts communaux en contrepartie.

Ces questions seront débattues lors d'une réunion de travail consacrée au budget 2005 qui aura lieu en Mairie le Jeudi 24 Février 2005 à 20h30. Une convocation accompagnée des documents concernant le fonctionnement sera envoyée aux élus.

Ø **Constitution Européenne**

Monsieur le Maire propose qu'une réunion publique soit organisée afin d'informer la population des 3 communes sur le contenu du traité de constitution Européenne pour lequel un référendum sera prochainement organisé. Pour se faire il est nécessaire de trouver un intervenant qualifié. La recherche est lancée.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 17 mars 2005 à 20h30.***

La séance est levée à 21h30.